

Cette semaine

- Mildiou
- Oïdium
- Black-rot
- Vers de la grappe
- Cicadelle verte
- Cochenille
- Flavescence dorée
- Botrytis
- Vus cette semaine
- Règlementation

Stades phénologiques

De nouaison à fermeture de grappe sur Gamay et Merlot. La floraison a été rapide dans la majorité des situations. Quelques cas de coulure et de millerandage sont signalés sur Gamay. Attention aux différences de stades sur les parcelles gelées par rapport aux maladies (black rot et oïdium) : stade 17 à floraison.

MER 14



20 0
--- ---
36 0

JEU 15

18-- 0
- ---
29 3

VEN 16

17 0
--- ---
27 0

SAM 17

15 0
--- ---
29 0

DIM 18

15 0
--- ---
32 0

LUN 19

18 0
--- ---
33 0

MILDIU

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Des tâches apparaissent sur les témoins non traités de manière généralisée. Du rot gris apparaît sur 2 témoins sur 5. Sur les parcelles traitées, la situation est bien maîtrisée à part sur le secteur de Rabastens ayant pris un orage de 50 mm le 31 mai (pression plus forte).

Modélisation:

La pression a tendance à baisser.

Pour de nouvelles contaminations de masse, il faut :

- 3 mm à Castanet et Puycelci
- 20 mm à Cunac, Lisle, Sénouillac, Rabastens, et Cadalen.

Préconisations

Sur les parcelles sans symptôme, c'est à dire la majorité des cas, vous pouvez étirer les cadences. Restez vigilant sur l'annonce d'éventuels orages.

- * Slogan, Sillage, Chaoline, fosétyl/métrame, 4kg/ha (3 applications)
- * Mikal Flash, fosétyl/folpel, 4kg/ha, **CMR**
- * LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications) + contact
- * Redeli, disodium phosphonate, 2,5L/ha (3 applications) + contact
- * Bastid, Cos Oga, 2kg/ha (8 applications) + contact
- * Enervin, Privest, amétoctradine/métrame, 2,5kg/ha (2 applications)
- * Mildicut, Ysayo, disodium phosphonate/cyazofamide, 4,5L/ha, (3 applications)
- * Bouillie Bordelaise RSR 3.75 kg/ha (5 applications) sulfate de cuivre.

Les doses indiquées sont les doses homologuées.

Données optidose : 50% de la dose homologuée

Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie. LBG01F34, Redeli et Blason sont des produits de biocontrôle.

A retenir

La pression baisse.
Surveillez les prévisions météo

OIDIUM**Analyse de risque****Observation au vignoble :**

Les premiers symptômes sur grappes sont observés sur Duras (témoin), Gamay, Carignan et Muscadelle.

Préconisations

Les rosées matinales et la chaleur sont favorables aux contaminations. Le temps et la météo sont propices au poudrage.

* Fludisoufre soufre sublimé, 20-25kg/ha

* Microthiol Spécial Disperss, Sulforix, Citrothiol et autres spécialités, soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée : 8 applications) ou Héliosoufre 3-5L/ha (12 applications).

Famille des IDM

* Formose, tébuconazole, 0,4L/ha (3 applications), **CMR**

* Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha, (3 applications) **CMR**

* Rocca, Dynali, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha (2 applications)

* Ecrin Pro, fenbuconazole, 1,5L/ha (3 applications)

Famille des benzophénones

* Vivando, Algèbre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications)

* Kusabi, pyriofénone, 0,3L/ha (2 applications)

Famille des SDHI

* Luna Sensation ou Xtend, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications)

* Collis, boscalid/krésoxim méthyl, 0,4L/ha (2 applications), **CMR**

* Yaris, fluxapyroxad, 0,15L/ha (2 applications),

CMR**Famille des strobilurines**

* Natchez, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (1 application)

Famille des azanaphtalènes

* Legend, quinoxyfène, 0,2L/ha (4 applications)

* Sormiou disperss, soufre/quinoxyfène, 5L/ha (3 applications)

Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Premiers symptômes sur grappes

BLACK ROT**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Pas d'évolutions des symptômes sur les parcelles impactées les semaines précédentes.

Préconisations

Soyez vigilants jusqu'à fin nouaison (attention aux parcelles gelées).

La lutte doit être conjointe avec celle contre le mildiou et/ou contre l'oïdium.

* Divers produits commerciaux à base de mancozèbe, 2kg/ha ; Attention **CMR, ZNT 50m**

* Divers produits commerciaux à base de métirame de zinc, 2kg/ha

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

* Slogan, Sillage, Chaoline fosétyl/métirame,

4kg/ha, pas d'homologation mais effet secondaire sur le Black-rot

* Formose, tébuconazole, 0,4L/ha (3 applications), **CMR**

* Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha (3 applications), **CMR**

* Rocca, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha (2 applications)

* Enervin, amétoctradine/métirame, 2,5kg/ha (2 applications)

* Luna Sensation ou Xtend, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications)

* Natchez, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (1 application)

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

A retenir

Pas d'évolution

VERS de la GRAPPE**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

2ème génération : le piégeage d'Eulia est toujours en cours.

Le vol d'eudémis débute très, très lentement sur Lisle/Tarn, Sénouillac.

Aucun traitement n'est à envisager.

Le seuil de glomérules pour déclencher un traitement préventif en G2 est de :

* 50 à 80 glomérules pour 100 grappes en G1

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Début de vol de G2 timide

Préconisations

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Les observations de larves de cicadelles vertes sont en baisse car les traitements CFD sont en cours et nous observons de plus en plus d'adultes. Quelques grillures sont déjà observées sur Fer.

Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Pas de traitement à prévoir si le seuil n'est pas atteint.

Alternatives

Applications d'argiles.

A retenir

Les adultes sont présentes.

COCHENILLES

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Quelques parcelles sont concernées sur le vignoble. En ce moment, les adultes et les oeufs sont sous les boucliers.

Préconisations

Les interventions sont réalisées sur des niveaux de populations élevés lorsque que les larves apparaissent (généralement en juin/juillet) : on parle d'essaimage.

Alternatives

Les huiles blanches en tout début de saison sont des produits de biocontrôle.

A retenir

L'essaimage devrait débuter.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Les 1ères émergences de **Scaphoideus titanus** (vecteur de la Flavescence dorée) ont eu lieu. On considère que le début des éclosions a été effectif le 8 mai.

Le premier traitement est fixé 1 mois après les éclosions.

Les dates de traitement T1 : 8 juin au 21 juin.

Préconisations

* Jokari, Flanker, acrinathrine, 0,2L/ha

* Cajun, bétacyfluthrine, 0,7L/ha, (2 applications) ZNT 50m

* Karaté Xflow, lambda-cyhalothrine, 0,125kg/ha, (2 applications), ZNT 50m

Larve de
Scaphoideus
titanus (CA81)

**A retenir**

T1 du 8 juin au 21 juin
T2 du 22 juin au 05 juillet.

BOTRYTIS

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Rien à signaler.

Alterner les familles d'une année sur l'autre.

Préconisations

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise, les traitements les plus efficaces sont à faire au stade fermeture de grappe.

Alternatives

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

* Switch, fludioxonil/cyprodinil, 1,2kg/ha

* Teldor, Lazulie, fenhexamid, 1,5kg/ha

* Prolectus, fenpyrazamid, 1,2kg/ha

A retenir

Stade A en cours

VUS CETTE SEMAINE



Thrips : quelques individus sont observés sur le vignoble avec signalement de dégâts sur 1 parcelle de Loin de l'oeil, Fer, Duras (photo : crédit IFV Sud Ouest)

Erinose : de nouveaux symptômes d'érinose sont observés sur jeunes feuilles et sur inflorescences

Acaricose : des symptômes sur Gamay sur Cadalen

Eutypiose : de nombreux symptômes sont observés

Metcalfa Pruinosa : quelques traces sur Cadalen, les Fédiès

La chlorose ferrique ainsi que des débuts de carence en potasse et manganèse sont observés sur différentes parcelles.

REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

Un point à retenir : Tous les produits CMR ont désormais un délai de réentrée de 48h malgré leur étiquetage parfois divergent.

Prochain bulletin le 20 juin

CMR : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées (www.mp.chambagri.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

